

DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MONT S/S VAUDREY

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à 18h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Paulette GIANCATARINO, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14

Présents : Bernard BERTHAUD, Marie-Hélène BILLOT, Stéphanie FAIVRE, Bernard FRAIZIER, Paulette GIANCATARINO, Liliane GOY, Nicolas KOEHREN, Thomas HUMBLOT, Arnaud LAVIGNE, Christian MAGDELAINE, Didier MOMBOBIER et Marie-Anne SALVADORI.

Date de Convocation :
16/02/2026

Absents : Sylvain CROZE, Christian SAINTHOT et Solène VILLET

Date d'Affichage :
26/02/2026

Pouvoir : Christian SAINTHOT pour Paulette GIANCATARINO
Solène VILLET pour Bernard FRAIZIER

N° : 2026/06

Secrétaire de séance : Liliane GOY

OBJET :

Validation de l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat mixte du SCoT du Pays Dolois

Les quatre intercommunalités du Pays Dolois souhaitent constituer ensemble un syndicat mixte chargé de l'élaboration puis de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Alors qu'il est l'un des derniers de la Région à ne pas en disposer, notre territoire a besoin de cet outil pour :

- Définir une vision partagée de son aménagement et de son développement.
- Simplifier la mise en œuvre des PLUI par les communautés de communes (suppression de la règle de la constructibilité limitée).
- Renforcer sa capacité d'action dans les discussions avec l'État, notamment sur la réduction de la consommation foncière (possibilité d'activer la garantie communale).

Se lancer en 2026 permettra à la fois de réduire les coûts en réutilisant les études réalisées lors de la préparation du PLUI, et d'éviter de se voir imposé dans l'avenir un périmètre supra départemental ne correspondant pas à nos habitudes de vie.

C'est pourquoi, le Pays Dolois, présidé par M. Jean-Marie SERMIER, a décidé à l'unanimité lors de son Bureau du 9 Juillet 2025 de lancer les démarches préparatoires à l'élaboration d'un SCoT.

Sa volonté est de poser les bases juridiques et organisationnelles, tout en laissant aux futurs élus issus des élections municipales et communautaires de mars 2026 la décision d'enclencher la démarche.

Le périmètre retenu serait celui du Pays Dolois, c'est-à-dire un territoire sans enclave de 124 communes et environ 86.000 habitants.

Le syndicat mixte sera composé de la Communauté d'agglomération du Grand Dole, des Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne, du Val d'Amour.

Aucune intercommunalité ne détiendra à elle seule la majorité au Comité syndical. Les 4 EPCI seront représentés au Bureau, soit à la présidence, soit à l'une des trois vice-présidences.

Le syndicat mixte, une fois installé, aura pour mission de préparer collégalement la délibération prescrivant l'élaboration d'un SCoT. Il veillera, dès la phase amont, à associer étroitement les Maires et leurs équipes.

La démarche a été présentée aux Maires du Pays Dolois lors d'une réunion qui s'est tenue à l'aéroport de Tavaux le 6 novembre dernier.

Lors de sa séance du 17 décembre 2025, le Conseil communautaire du Val d'Amour a approuvé la création du Syndicat mixte du SCoT du Pays Dolois ainsi que ses statuts.

Conformément à l'article L.5214-27 du Code général des collectivités territoriales, Il appartient désormais à chaque conseil municipal des communes-membres de délibérer afin de valider l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte.

Ainsi, le Conseil municipal :

- **VALIDE l'adhésion de la Communauté de communes du Val d'Amour au Syndicat mixte du SCoT du Pays Dolois.**
- **VALIDE les statuts du syndicat mixte annexés à la présente délibération.**
- **AUTORISE Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré à la date susdite,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,
La Maire, Paulette GIANCATARINO

